

Monsieur Patrick PENDOLA
Commissaire enquêteur

Mairie de St-Rémy-de-Maurienne
55, route de la Lauzière
73660 Saint-Rémy-de-Maurienne

Chambéry, le 28 juillet 2020

Objet : Projet d'installation d'une microcentrale hydroélectrique
sur le torrent de la Lescherette
Commune de St-Rémy-de-Maurienne

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez prendre connaissance de notre avis motivé.

OBSERVATIONS GENERALES

Dans un contexte de suréquipement du département en aménagements hydroélectriques et en même temps de volonté affirmée de développer du tourisme toutes saisons, FNE Savoie s'oppose à tout nouvel aménagement portant atteinte à des secteurs non anthropisés.

Nous observons qu'alors que le seul complexe du Beaufortin (Roselend, St-Guérin, la Girotte) produit l'équivalent de la consommation annuelle de la population savoyarde, l'équipement projeté (2 200 KW) n'augmentera pas de manière significative la part d'énergie renouvelable, même s'il s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offre relatif à la petite hydroélectricité.

Le projet concerne le massif de Belledonne déjà l'objet de nombreux captages existants ou en projet, et FNE Savoie y porte une attention toute particulière. Le vallon de la Lescherette dans lequel s'insère le projet, à l'amont immédiat de la centrale déjà exploitée par le pétitionnaire, est jusqu'à aujourd'hui préservé en ce qui concerne les milieux aquatiques et terrestres et il représente un atout pour les randonneurs et les alpagistes.

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

OBSERVATIONS SUR LE PROJET ET SES IMPACTS

La Lescherette étant un torrent à régime nival, l'essentiel de la production de l'équipement projeté va se concentrer sur la période printemps-été de moindre consommation, sans possibilité de stockage. L'intérêt apparaît donc plutôt de l'ordre de la rentabilité financière pour le pétitionnaire.

Le torrent de la Lescherette est référencé par la SDAGE comme étant en bon état écologique (bon état hydrobiologique et bonne qualité physicochimique). Il est classé en réservoir de biodiversité pour les frayères à Truite et à Chabot, pour sa partie aval en connexion avec le ruisseau des Bladières.

Aussi le seul intérêt qu'aurait pu présenter le projet aurait été son regroupement avec l'équipement à l'aval (même pétitionnaire) en effaçant le seuil de la prise d'eau existante de manière à rétablir la continuité écologique à ce niveau.

A noter que l'addition des puissances de l'équipement existant et du projet (total de 4 400 KW) permettrait de rester en dessous du seuil de concession (4 500 KW).

Les impacts du projet, mise en débit réservé du TCC, élargissement de la piste et défrichement de 3 500 m² dans une forêt pentue, altèreraient de manière sensible le caractère sauvage du vallon de la Lescherette et porteraient atteinte à l'attrait de ce site pour l'écotourisme.

CONCLUSION

Compte tenu du bilan avantages/inconvénients défavorable aux milieux naturels, FNE Savoie donne un avis défavorable au projet de microcentrale sur le torrent de la Lescherette.

Recevez Monsieur Le Commissaire Enquêteur, nos meilleures salutations.

Jean-Claude MADELON
FNE Savoie,
en charge de la commission eau

